

**CONCOURS POUR L'ADMISSION EN FORMATION DES INGENIEURS DE L'ECOLE
NATIONALE SUPERIEURE MARITIME AU TITRE DE L'ANNEE 2019.****FRANÇAIS ET CULTURE GENERALE**

(Durée : 3 heures)

DOCUMENT N°1 :**Le Japon va « reprendre la pêche commerciale » de la baleine**

Il deviendra le seul pays, avec l'Islande et la Norvège, à pratiquer ouvertement la pêche commerciale du mammifère.

Le Japon avait annoncé son intention, mais c'est désormais officiel. Tokyo a confirmé, mercredi 26 décembre, se retirer de la Commission baleinière internationale (CBI), mettant à exécution sa menace, dans le but de « *reprendre la pêche commerciale en juillet prochain* », selon un porte-parole du gouvernement.

Il rejoindra alors l'Islande et la Norvège, qui pratiquent ouvertement la pêche à des fins commerciales. Le Japon s'abstiendrait cependant d'aller chasser « *dans les eaux de l'Antarctique ou dans l'hémisphère Sud* », a précisé le représentant de l'exécutif, Yoshihide Suga. La pêche sera « *limitée aux eaux territoriales et à la zone économique exclusive* » du Japon.

Le Japon avait menacé de sortir de la CBI dès septembre quand cette commission s'était opposée à sa demande de reprendre la pêche commerciale. La réunion de cette instance s'était alors achevée par le rejet du texte phare porté par le Japon, intitulé *Le chemin à suivre*.

Il visait à mettre en place une double voie au sein de la CBI, instance de 89 pays membres, afin de faire coexister la préservation et la chasse commerciale des baleines. Cette dernière aurait été gérée par un « *comité de la chasse à la baleine durable* ». La proposition aurait aussi mis fin au moratoire¹ sur cette activité mis en place en 1986, dont le Japon est signataire.

Mais les pays défenseurs des baleines, conduits par l'Australie, l'Union européenne et les Etats-Unis, ont torpillé le texte, par 41 voix contre 27. Le vice-ministre japonais de la pêche, Masaaki Taniai, avait regretté le résultat du vote et brandi l'option ultime de quitter la CBI.

« La décision du Japon est en décalage complet »

Le gouvernement japonais ouvre par sa décision un nouveau front entre les détracteurs et défenseurs de la pêche aux cétacés, que les Japonais, notamment la frange nationaliste, considèrent comme une importante tradition nippone² multiséculaire.

¹ Fait de suspendre une action, un processus (généralement dans un contexte politique).

² Du Japon.

Les organisations écologistes ont réagi à cette annonce, condamnant la nouvelle, comme Greenpeace :

« Il est clair que le gouvernement tente de faire passer cette annonce en douce à la fin de l'année, loin des projecteurs des médias internationaux, mais le monde n'est pas dupe. La décision du Japon est en décalage complet avec la communauté internationale, et fait fi de la nécessité de protéger nos océans et ces créatures majestueuses. »

Le Japon n'a en réalité jamais complètement cessé de chasser des baleines. Il utilise en effet une faille du moratoire de 1986 qui autorise la chasse aux cétacés pour des recherches. La chair de baleine finit cependant sur les étals des poissonniers. S'il est exact qu'elle a constitué une salvatrice source de protéines dans les années de l'immédiat après-guerre, aujourd'hui, la plupart des Japonais disent ne pas en manger, ou très rarement.

Le Monde avec AFP. Publié le 26 décembre 2018 à 03h52.

DOCUMENT N°2 :

Le Japon veut poursuivre la chasse à la baleine

Le Japon a clairement exprimé sa position vis à vis de la chasse à la baleine. Malgré la pression internationale, pas question de cesser cette « tradition historique ».

Chasse à la baleine : une tradition nippone très ancrée

La question de la chasse à la baleine a été posée au ministre de l'Agriculture et des pêches du Japon. Sans grande surprise, Yoshimasa Hayashi a répondu par la négative, mettant en avant tout d'abord l'**alimentation des Japonais**. *« Le Japon est une île », a-t-il argumenté, « alors prendre de bonnes protéines de l'océan est important pour l'alimentation. C'est très important pour la sécurité alimentaire ».*

Concernant la Commission baleinière internationale (CBI), la position du Japon **« [n'a] jamais varié, c'est pourquoi je ne pense pas que le Japon mette fin à la pêche à la baleine ».**

Différences de culture

Selon le ministre, la chasse à la baleine est une **« culture, et une longue tradition historique »**. Il justifie sa position par ses origines : *« Je suis de Shimonoseki »,* ville portuaire de l'ouest du Japon d'où les navires partent pour la chasse à la baleine annuelle.

Yoshimasa Hayashi rejette donc les critiques internationales, arguant que *« Nous n'avons jamais dit que tout le monde devait manger de la baleine. En tout cas pourquoi ne pas au moins être d'accord sur nos désaccords ? Nous avons cette culture et vous ne l'avez pas ».*

Des préjugés sur la culture japonaise ?

Pour lui, il ne s'agit donc pas de critiques fondées sur l'environnement mais plutôt **« des attaques culturelles, des préjugés sur la culture japonaise »**. Et de comparer avec d'autres pays : *« Dans certains pays, on mange du chien, en Corée par exemple, en Australie on mange du kangourou. Nous, on ne mange pas ces animaux, mais on ne leur demande pas pour autant d'arrêter de le faire parce que nous comprenons que cela fait partie de leur culture. Alors je dis : s'il vous plaît comprenez la nôtre ».*

Une bonne dose d'hypocrisie des deux côtés

Ces déclarations interviennent alors que les pêcheurs japonais se sont trouvés face aux bateaux de l'association écologiste **Sea Shepherd** lundi 25 février 2013 dans l'Antarctique. Chaque camp accusait l'autre d'être l'agresseur.

Rappelons que la **Commission baleinière internationale** tolère la chasse à la baleine à des fins de recherche et interdit toute pêche commerciale. Dans les faits, il s'agit d'une tradition et la viande de baleine est souvent vendue sur les marchés et consommée.

D'un autre côté, l'institut japonais de recherche sur les cétacés se défend et a entamé des **actions en justice** aux États-Unis, où la cour d'appel l'a autorisé à poursuivre, estimant que les chercheurs japonais sont dans leur droit, du fait de la convention internationale. Le juge chargé de l'affaire a estimé que les méthodes de Sea Shepherd étaient l'œuvre de « pirates ».

<https://www.consoglobe.com/japon-veut-poursuivre-chasse-baleine-cg/2>

CONSIGNE :

En vous appuyant sur ces deux documents, résumez et expliquez le problème de la chasse à la baleine au Japon et présentez les différents arguments.

Proposez ensuite une position personnelle et argumentée sur ce problème en discutant les différents arguments et en vous appuyant sur vos connaissances personnelles.

Vous structurerez votre travail en deux parties entièrement rédigées.

Il sera tenu compte de la qualité de l'expression : grammaire, syntaxe et orthographe, richesse du vocabulaire, précision de la formulation.

Nota :

1. *Aucun document n'est autorisé.*
2. *Délits de fraude : "Tout candidat pris en flagrant délit de fraude ou convaincu de tentative de fraude se verra attribuer la note zéro, éliminatoire, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur réprimant les fraudes dans les examens et concours publics".*